

INTERVENTION RÉSEAU « VIVRE PARIS ! »

GROUPE TRANQUILLITÉ

20 JUIN 2017

Exposé par Anne Penneau, Gilles Pourbaix étant par ailleurs présent pour la représentation du réseau.

PRÉAMBULE

Je remercie tout d'abord d'avoir accédé à la demande du Réseau « Vivre Paris ! » d'avoir 15 minutes de parole en début de notre réunion d'aujourd'hui.

Trois points doivent être d'emblée précisés.

1/ **Ce que nous allons dire n'étonnera personne** : tous ceux qui sont ici savent à quel point les quartiers festifs sont rendus invivables pour leurs habitants.

Et nous savons que cela déplaît à la présidence du CdIN, comme un mail de M SREDIC qui nous est parvenu par erreur nous en a donné l'assurance : « Les membres du réseau Vivre Paris ! sont mes interlocuteurs quasi quotidien sur la délégation à la Nuit. Si cela vous convient et comme vu avec Frédéric Hocquard, je vous propose de me joindre à vous pour ce rendez-vous. Ils ont une tendance forte à aller voir tous les interlocuteurs (arrondissements/mairie centrale et Préfecture/commissariats) pour mettre les différentes entités en porte à faux les unes vis-à-vis des autres. Il est donc essentiel que nous puissions parler d'une même voix avec des interlocuteurs récurrents sur ce dossier épineux et à fort potentiel de nuisances. »

Beaucoup de faux dans ce mail et c'est la Mairie de Paris qui au contraire tente de nous mettre en porte-à-faux en renvoyant les responsabilités sur la préfecture ou en prenant des décisions hors CdIN.

Quant à affirmer que les nuisances sonores sont un dossier épineux, nous n'en doutons pas.

Mais écrire que le Réseau « Vivre Paris ! » est à fort potentiel de nuisances, qu'est-ce à dire ? Que-nous serions une nuisance pour la Mairie ? Plus précisément, la formule ne veut pas dire autre chose que ceci : RVP ! contrarie le projet de la Ville qui, tel que l'auteur du mail qui est chargé de mission de la Ville attaché auprès de Monsieur JULLIARD comprend ce projet, supposerait de faire taire les plaintes légitimes des parisiens sans passer par la case suppression des causes desdites plaintes.

2/ **Nous avons pourtant tenté de nous expliquer dans une réunion fin 2016 avec M Hocquard et son équipe**, réunion stérile, sans ouverture vers le moindre changement.

Il suffit d'en référer à ses tweets en faveur du développement des activités de nuit qui éludent le problème des nuisances sonores, l'élu allant jusqu'à saluer la présence d'attroupements de personnes consommant sur la voie publique devant des établissements, rue du Pot de Fer, l'une des rues où nous demandons précisément que les nuisances cessent.

3/ **Reste encore pour nous une inconnue : ce manœuvrement du CdIN est-il fidèle à la volonté de Mme la Maire ?**

Nous avons interrogé Mme HIDALGO par courrier il y a quelques semaines (moins maintenant...).

Nous avons été reçus par un cadre de son Cabinet, M. REGNIER, le 19 mai, qui nous avait promis un retour sous quinzaine.

Mais nous n'avons rien reçu encore.

Pour autant, il nous a été demandé quels points nous voudrions à l'ordre du jour et ces points ont été retenus pour la réunion d'aujourd'hui.

Nous tenons dès lors à ce qu'il soit d'emblée clair que malgré ce dernier évènement, nous maintenons notre projet d'informer les parisiens qui comptent sur l'action de nos associations quant à savoir si Mme HIDALGO, en sa qualité de Maire de Paris,

approuve ce que nous critiquons dans le fonctionnement du CdIN : nous attendons un retour de sa part, à défaut de quoi, nous considérerons qu'elle a abandonné les parisiens que nous représentons.

Quant à l'hypothèse d'un revirement du Conseil de la nuit, il ne pourrait être vérifié que progressivement :

- Un premier indice pourrait être la part de vérité qui transparaîtrait dans les interventions relatives aux points à l'ordre du jour.
- Mais il faudrait aussi bien d'autres indices et donc que des mesures concrètes soient décidées, avec des moyens proportionnés et dans des délais très courts.

Notre propos aujourd'hui vise à dénoncer fermement l'hypocrisie, la mascarade du conseil de la nuit parisienne dont, d'une certaine façon, on a voulu nous faire otages.

Rien ne résiste à cette affirmation, ce que l'on montrera en trois points :

1/ Nous mettons en cause le fonctionnement même du CdIN :

D'abord l'organisation de ce fonctionnement. Depuis quand travaillerait-t-on opérationnellement :

- à autant de personnes autour d'une table ?
- en se privant des interlocuteurs pertinents tels que des professionnels de la santé et, comme aujourd'hui en l'absence des référents nuit car un la Ville les a appelés à une réunion, même jour et même heure que notre réunion alors qu'un bilan de leur action est au programme ?
- en se réunissant aussi rarement ? Aucune réunion du CdIN depuis la plénière de décembre dernier...
- en se réunissant aussi brièvement : 2 H00 top chrono en comptant l'installation ?...

Et puis, le caractère insupportable de la situation des riverains n'est pas encore reconnu.

Depuis quand travaillerait-on alors que le cœur même du sujet divise et que tout est fait pour se hâter très, mais vraiment très lentement vers une objectivation ? En effet :

- M Hocquard, lors de notre réunion bilatérale il y a quelques mois insistait encore sur le fait que tout cela est essentiellement une question de sensibilité.
- RVP ! a obtenu des mesurages Bruitparif certes.

Mais avec un budget attribué par la Ville à Bruitparif indigne, qui a obligé cet organisme à employer les moyens du bord et en réalité ses fonds propres pour élaborer un matériel qui sera de qualité, car on sait la compétence qui caractérise Bruitparif.

De plus, les expérimentations de mesurage des nuisances:

- ne concernent que 5 sites expérimentaux seulement,
- sans résultat à attendre avant septembre dans le meilleur des cas.
- Ce qui fait que l'expérimentation des remèdes aura, à son tour, de bonnes chances d'être à peine mure lorsque les prochaines élections viendront, en pensant certainement que le tout est de communiquer sur des efforts et que les électeurs ne peuvent confondre dire et faire.
- On bottera en touche pour rejeter la responsabilité des retards ou autres difficultés sur les riverains. Beaucoup de nos associations en ont l'habitude, car elles sont victimes de véritables campagnes de dénigrement de la part de leurs élus locaux, y compris ceux de de la « majorité municipale ».

Et puis, on fera croire que ce qui n'a pas réussi a réussi pour tout ce qui concerne les moyens que la Ville prétend mettre en œuvre.

2/ Nous mettons, par ailleurs, en cause la communication mensongère de la Ville sur la prétendue action du CdIN

D'ores et déjà, les bilans du CdIN et plus largement la communication de la Ville tentent, aux frais du contribuable d'ailleurs, d'installer toutes les apparences d'une action qui n'a pas lieu sur le terrain.

Sur le site internet de la Ville, la synthèse du bilan des actions donne l'impression que la régulation de la vie nocturne est aussi importante que le développement de la bulle économique : c'est la 1^{ère} question abordée et elle occupe un gros paragraphe qui tient ½ page sur les 3 pages au total du document.

Mais l'essentiel de ce qui est écrit, c'est du vent, ce n'est pas évalué, cela ne correspond pas à des actions réelles menées avec des moyens proportionnés à l'objectif.

3/ Nous mettons, en effet, en cause le déséquilibre dont témoigne, dans la réalité, la politique municipale orientée vers le développement de la vie nocturne, sans un arbitrage responsable entre les intérêts qui s'affrontent.

Ce en quoi : **clairement, nous dissociions tranquillité et sécurité** ici, car nous saluons l'action de la Préfecture en matière de sécurité, comme on l'a récemment vu dans le quartier Jean-Pierre Timbaud.

Notre critique porte donc sur l'absence de volonté politique pour assurer la tranquillité.

Aucune des prétendues avancées de la Ville en faveur de la tranquillité n'a produit une amélioration sensible ou durable où que ce soit. Les mesures mises en avant par la Ville pour prétendre y pourvoir sont toutes des faux-semblants :

- **La DPSP :**

Là encore, la communication de la Ville est biaisée, car en surface, le mot « incivilités » qui domine cette communication laisse accroire que la DPSP serait destinée à intervenir en tant que police municipale pour verbaliser les personnes, mais aussi les établissements qui créent des nuisances sonores.

Ce qui suit est dit avec un très grand respect pour l'ensemble de ses agents dont nos associations ont pu mesurer localement l'ambition d'être utiles et efficaces. Mais, cette nouvelle direction n'est pas armée pour agir sur les nuisances nocturnes :

- pas de pouvoir de verbalisation sur le bruit¹ ;
- faiblesse des effectifs travaillant aux horaires pertinents pour apprécier des nuisances nocturnes. Le renforcement annoncé par la Ville, grâce au fait que les personnels de verbalisation des stationnements vont intégrer la DPSP en raison de l'externalisation à une société privée de cette activité, laisse plus que perplexe : ces agents verbalisateurs ont-ils le bon profil pour pouvoir ou vouloir affronter, en soirée et jusqu'à des heures tardives, des situations d'agitation alcoolisée. Nous savons de quoi nous

¹ On apprendra pendant le cours de la réunion que cette situation est destinée à changer en partie cet été, les agents de DPSP étant assermentés pour verbaliser (68 €) les particuliers faisant du tapage nocturne, mais pas les établissements, sous réserve d'une vérification à apporter encore par la direction.

A noter que :

-1° - Les représentants de la DPSP ont eux-mêmes admis dans le cours de la réunion qu'ils ne pourront pas verbaliser les personnes causant du tapage chaque fois que la situation impliquera un groupe.

2° - cette nouveauté est « compensée » en défaveur des parisiens victimes des abus d'exploitation de la voie publique, par une directive de la Maire demandant à prioriser les incivilités type propreté par rapport à la verbalisation des exploitations illégales de terrasses, alors que des expériences intéressantes de collaboration DPSP/DU avaient eu lieu et que la DU n'a pas les effectifs nécessaires pour assurer le travail, ses agents ne travaillant pas la nuit et le week end. Bien évidemment, les agents de la police préfectorale ont d'autres occupations...

parlons et nous nous en sommes ouverts aux responsables de la nouvelle direction, comme de l'ensemble des insuffisances signalées.

- **Les quelques expérimentations de campagnes de prévention en faveur de la tranquillité publique:**

- ***Aucune concertation avec les associations de riverains.***

Exemples :

RVP ! a reçu les éléments de campagne 2017 pour avis seulement mi-mai, avec demande de réponse sous 48H. Figurait dans le projet le slogan "la nuit est à nous", accolé à une image représentant des noctambules en action sur la voie publique : inacceptable. Il a fallu une mobilisation énergique pour en arriver au slogan actuel : « La nuit est à tous ».

De son côté l'association Canal Saint Martin, site d'expérimentation de la campagne de communication 2016, a fait préciser lors d'une réunion locale où étaient présents des représentants que, parmi les affiches, l'une laissait penser que l'on peut faire de la musique sur la voie publique alors que c'est interdit.

- ***Aucune évaluation des effets de l'expérimentation*** des campagnes de prévention réalisées et rejet d'une évaluation pourtant méthodique faite par l'association Canal Saint Martin.

- **Ce qui précède nous rappelle les errements que nous dénonçons depuis longtemps s'agissant des Pierrots de la nuit et l'association l'AMUON.**

Cette association, subventionnée par la Mairie de Paris et liée aux lobbies de l'économie de la nuit, ne produit aucun résultat tangible d'amélioration de la tranquillité publique qui s'inscrive dans le temps. Cela est vrai dans l'ensemble des quartiers représentés par le Réseau « Vivre Paris ! ».

Pour tenter de justifier que le maintien et la subvention de ce dispositif depuis près de 10 ans, une évaluation a été commandée par la Ville. Elle a conclu en faveur de ce maintien. Mais force est de constater que cette évaluation a été réalisée dans des conditions d'un simple simulacre, ce que nous avons argumenté point par point du document produit par l'évaluateur.

- **Quant aux référents nuit, présentés comme les élus locaux spécialement chargés de faire vivre la concertation et les chartes locales², où sont-ils à part quelques-uns que l'on compte sur les doigts d'une main ?** Nous saluons ainsi, par exemple, les actions néanmoins sporadiques du référent du 18^e ou encore l'action plus ample du référent du 11^e dans le quartier spécifique Jean-Pierre Timbaud. Mais la plupart de nos associations n'ont pas réussi à obtenir que le référent-nuit de leur arrondissement s'investisse sur le sujet des nuisances nocturnes et dans différents cas elles n'ont pas même obtenu de réponses à leurs mails ou courriers.

- Et évidemment, avec tout cela, **la question primordiale de l'hyperalcoolisation n'est pas traitée.** Le site du CdIN à ce sujet est vraiment un gadget.

En fait, tout cela s'enlise depuis 7 ans : depuis 2010 où ont été créés les états généraux de la nuit parisienne jusqu'à ce mi-mandat où en est Madame HIDALGO.

² Le propos est général et ne vise pas spécialement la réunion du 20 juin dont le point à l'ordre du jour qui mentionnait la « Présentation par les élus référent nuit de la situation des actions de régulation et de concertation dans leurs arrondissements » n'a que très partiellement été traité, puisque la Ville avait organisé au même moment une autre réunion requérant leur présence. Seuls ont été apportés des témoignages pour les 2^e, 12^e, 17^e et 18^e arrondissement.

Nous allons publier une lettre ouverte à Madame HILDALGO et Monsieur JULIARD pour dénoncer l'abandon des parisiens victimes des nuisances qui sont la conséquence du déséquilibre de la politique municipale relative au développement de l'activité nocturne.

Nous voulons que la Maire de Paris se prononce elle-même et, plus généralement, nous allons veiller avec la plus extrême attention à ce que les responsables publics réalisent ce qui leur revient de faire.